

3.1 PLAN DE ZONAGE

Plan général

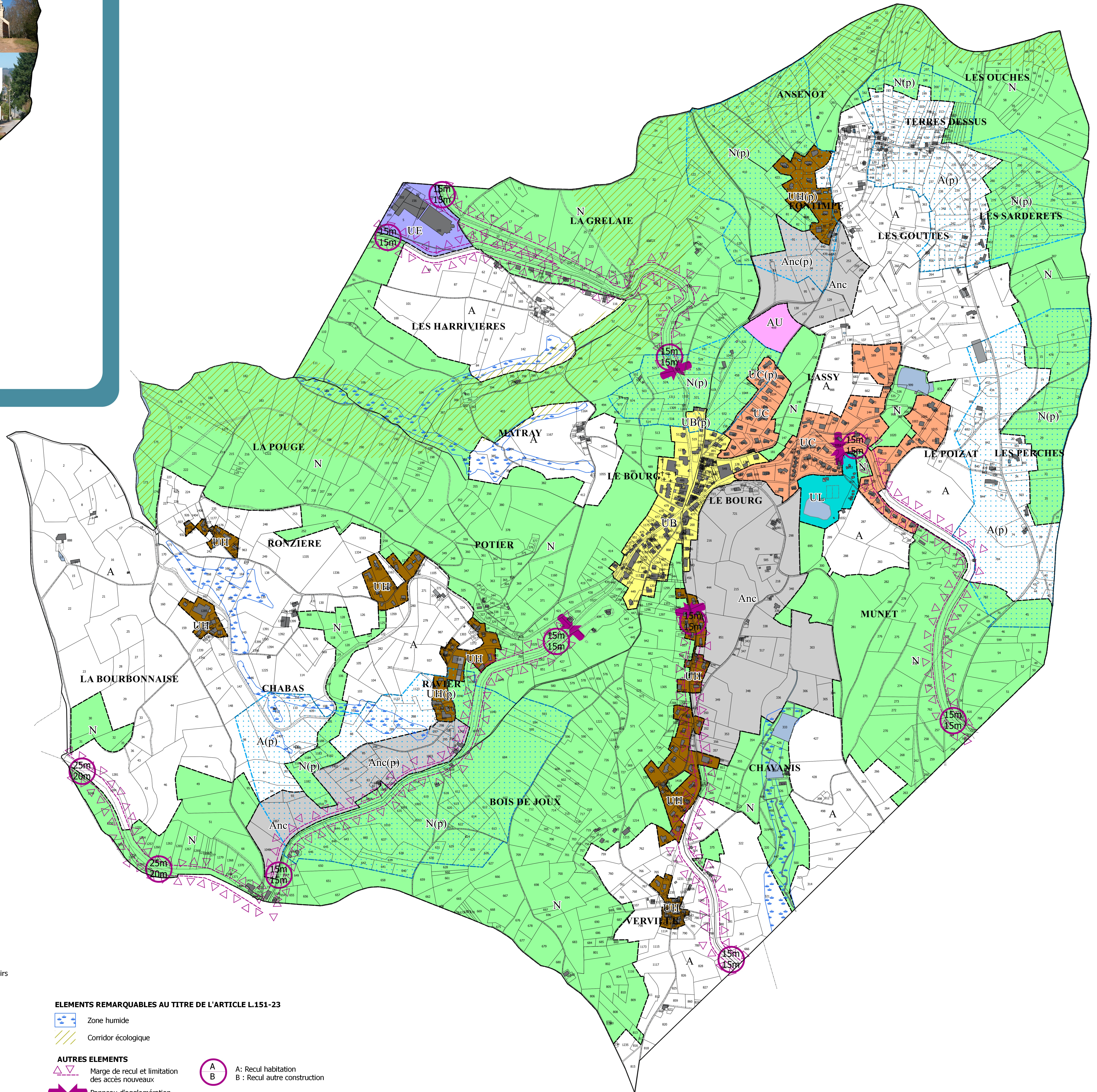
Echelle 1:5000

Arrêté par DCM le 24 novembre 2015

Approuvé par DCM le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis - Rue Raffin 42300 Roanne
Téléfax : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr



ZONES URBAINES

- UB : Zone urbaine dense du bourg
- UC : Zone urbaine d'extension résidentielle
- UE : Zone urbaine réservée aux activités économiques
- UH : Zone urbaine d'habitat diffus
- UL : Zone urbaine d'équipements touristique, sportif et de loisirs

ZONES A URBANISER

- AU : Zone à urbaniser "stricte"

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Anc : Zone agricole non constructible

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle

ELEMENTS REMARQUABLES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23

- Zone humide
- Corridor écologique

AUTRES ELEMENTS

- Marge de recul et limitation des accès nouveaux
- Panneau d'agglomération
- Périmètre de protection des captages (p)
- A : Recul habitation
B : Recul autre construction

0 1250 2500 3750 5000 m